

COMPTE-RENDU DE CONSEIL

Objet : Conseil Communautaire

Date : 16 avril 2008

Lieu : Mairie de Saint-Vallier

Date de convocation : 10 avril 2008

Nombres de délégués titulaires : 26

Séance du : 16 avril 2008

Présidence : Monsieur Michel FABRE

Présents titulaires : 25

Mmes ROYER, SASSOLAS, CHATAIGNER, MONCHALIN, MOYROUD, titulaires
MM. FABRE, CHEVAL, MONTAGNE P., COQUELLE, COMBIER, ALLOUA, CARRET, REYNAUD, TRACOL,
VIZIER, LAFFONT, SARGIER, BLACHON, MONTAGNE L., MONTALON, BRUYERE, JOUVET, VIAL, BOMBRUN,
PEYROT, titulaires

Suppléant remplaçant de droit titulaire absent : 1

Mme DE VILLELE,

Nombre de voix : 26

Secrétaire : M. JOUVET

Ordre du jour

1. Administration générale

1.1. Election du Président

1.2. Fixation du nombre de Vice-Présidents

1.3. Election des Vice-Présidents

ADMINISTRATION GENERALE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard BETTON, Président sortant. Ce dernier accueille les Conseillers communautaires et leur présente rapidement les compétences de la Communauté de communes, les principales réalisations passées, ainsi que les enjeux des mois à venir pour la collectivité. Après l'appel nominal des Conseillers, et après avoir constaté le quorum, il cède la parole à Monsieur Michel FABRE, doyen d'âge du Conseil communautaire.

Ce dernier préside alors la séance en vue de l'élection du Président.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Pierre JOUVET, benjamin de l'assemblée.

1-1 Election du Président

Monsieur FABRE rappelle qu'en vertu de l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidatures, Messieurs ALLOUA et CHEVAL se présentent au poste de Président.

Messieurs CHEVAL et ALLOUA s'adressent ensuite successivement à l'assemblée afin de présenter les motivations de leur candidature à la présidence de la Communauté de communes.

Résultats :

1^{er} tour :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne :	26
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :	1
- Nombre de suffrages exprimés :	25
- Majorité absolue :	13
- A obtenu :	
Monsieur ALLOUA :	13 voix
Monsieur CHEVAL :	12 voix

RELEVÉ DE DECISION

Monsieur Jacques ALLOUA, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamé Président et a été installé.

1-2 Fixation du nombre de Vice-Présidents

En vertu des articles L5211-10 et L5211-11 du CGCT, l'assemblée délibérante est compétente pour fixer le nombre de Vice-Présidents, dans la limite de 30% de l'effectif de cette même assemblée.

RELEVÉ DE DÉCISION

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

- **de fixer à 7 le nombre de Vice-Présidents.**

1-3 Election des Vice-Présidents

Il a été procédé ensuite à l'élection des Vice-Présidents.

Les opérations de vote sont intervenues conformément aux dispositions réglementaires.

Monsieur Jacques ALLOUA propose au poste de 1^{er} Vice-Président la candidature de Monsieur Jacques CHEVAL.

Il est procédé au déroulement du vote.

Résultats :

1^{er} tour :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- | | |
|--|---------|
| - Nombre de bulletins dans l'urne : | 26 |
| - Nombre de bulletins blancs ou nuls : | 7 |
| - Nombre de suffrages exprimés : | 19 |
| - Majorité absolue : | 10 |
| - A obtenu : | |
| Monsieur CHEVAL : | 19 voix |

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Les deux Rives de la Région de St-Vallier,

Monsieur Jacques CHEVAL, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamé 1^{er} Vice-Président et a été immédiatement installé.

Monsieur Jacques ALLOUA propose au poste de 2nd Vice-Président la candidature de Monsieur Pierre MONTAGNE.

Il est procédé au déroulement du vote.

Résultats :

1^{er} tour :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 26
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12
- A obtenu :
Monsieur MONTAGNE : 23 voix

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Les deux Rives de la Région de St-Vallier,

Monsieur Pierre MONTAGNE, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamé 2nd Vice-Président et a été immédiatement installé.

Monsieur Jacques ALLOUA propose au poste de 3^{ème} Vice-Président la candidature de Monsieur Jean-Yves COQUELLE.

Il est procédé au déroulement du vote.

Résultats :

1^{er} tour :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 26
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10
- A obtenu :
Monsieur COQUELLE : 19 voix

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Les deux Rives de la Région de St-Vallier,

Monsieur Jean-Yves COQUELLE, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamé 3^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

Monsieur Jacques ALLOUA propose au poste de 4^{ème} Vice-Président la candidature de Monsieur Jean-Daniel COMBIER.

Il est procédé au déroulement du vote.

Résultats :

1^{er} tour :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 26
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11
- A obtenu :
Monsieur COMBIER : 21 voix

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Les deux Rives de la Région de St-Vallier,

Monsieur Jean-Daniel COMBIER, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamé 4^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

Monsieur Jacques ALLOUA propose au poste de 5^{ème} Vice-Président la candidature de Madame Brigitte ROYER.

Il est procédé au déroulement du vote.

Résultats :

1^{er} tour :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 26
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12
- A obtenu :
Madame Brigitte ROYER : 22 voix

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Les deux Rives de la Région de St-Vallier,

Madame Brigitte ROYER, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamé 5^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Monsieur Jacques ALLOUA propose au poste de 6^{ème} Vice-Président la candidature de Monsieur Michel FABRE.

Il est procédé au déroulement du vote.

Résultats :

1^{er} tour :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 26
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10
- A obtenu :
Monsieur FABRE : 19 voix

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Les deux Rives de la Région de St-Vallier,

Monsieur Michel FABRE, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamé 6^{ème} Vice-Président et a été immédiatement installé.

Monsieur Jacques ALLOUA propose au poste de 7^{ème} Vice-Présidente la candidature de Mademoiselle Aurélie SASSOLAS.

Il est procédé au déroulement du vote.

Résultats :

1^{er} tour :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 26
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 20
- Majorité absolue : 11
- A obtenu :
Melle Aurélie SASSOLAS : 20 voix

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Les deux Rives de la Région de St-Vallier,

Mademoiselle Aurélie SASSOLAS, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour a été proclamée 7^{ème} Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

La séance est levée à 20h30.